

République Française
Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Nancy
Commune de LAY-SAINT-CHRISTOPHE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LAY-SAINT-CHRISTOPHE

SEANCE DU 4 AVRIL 2022

Date de la convocation : 30 Mars 2022

Date d'affichage : 5 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre Avril à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Patrick MEDART, maire.

Présents : ANTOINE Jean-Michel, BEGORRE-MAIRE Odile, CHAPUT Stéphane, CHARBONNIER Isabelle, DENIS Laurent, GERARDIN Renaud, GLODKOWSKI Frédéric, GOUSSOT Christiane, HEQUILLY Emmanuelle, JACQUES Michel, JEANNOT Sabine, MALHOMME Anne-Marie, MEDART Patrick, MOUTON Sandrine, NECKER Serge, PICHON Marie-Laure, PRIGENT Grégor, RIONDE Jean-Claude

Représentés : SUPELIJAK POINSARD Christelle par CHARBONNIER Isabelle

Secrétaire : Madame PICHON Marie-Laure

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

11_2022 - Vote du compte de gestion 2021 de la commune

Monsieur le Maire, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Il est proposé au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Après en avoir délibéré, unanimité

12_2022 - Vote du compte administratif 2021 de la commune

Monsieur MEDART, synthétise le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021, lequel fait ressortir ce qui suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES.....	1 221 457.99 €
RECETTES.....	1 363 194.35 €

Résultat de l'exercice :	+ 141 726.36 €
Résultat reporté :	+ 507 409.68 €
Résultat de clôture : excédent de fonctionnement.....	+ 649 136.04 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES.....	287 014.32 €
RECETTES.....	288 795.19 €

Résultat de l'exercice :	+ 1 780.87 €
Résultat reporté :	+ 20 261.97€
Résultat de clôture : excédent d'investissement.....	+ 22 042.84 €

Le bilan des comptes fait ressortir au 31/12/2021 un excédent global de **671 178.88 €**.

Monsieur le Maire s'étant retiré, les membres du conseil municipal, après délibération approuvent le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, unanimité

13_2022 - Affectation du résultat 2021 du budget de la commune

Monsieur le Maire indique qu'il est constaté un excédent global de **671 178.88 €** réparti comme suit:

- un excédent en section d'investissement de 22 042.84 € minoré des restes à réaliser en dépenses pour 91 646.32 € et majoré des restes à réaliser en recettes pour 19 202 € ce qui porte le besoin de financement d'investissement à 50 401.48 €.
- un excédent en section de fonctionnement de 649 136.04 €

Il propose au Conseil d'affecter le résultat 2021 :

- en reportant excédent d'investissement de 22 042.84 € à l'article 001 en recettes d'investissement
- en reportant l'excédent de fonctionnement pour 50 401.48 € à l'article 1068 en recettes d'investissement et pour 598 734.56 € en recette de fonctionnement article 002.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation du résultat 2021.

Après en avoir délibéré, unanimité

14_2022 - Vote des taxes directes locales pour 2022

Par délibération de 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour :

- le foncier bâti : 25,01 % rappel (taux communal de 2020 : 7,77%+taux départemental de 2020 : 17,24%)
- le foncier non bâti 32,25 %

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire les taux d'imposition de 2021

Ce qui représente

- le foncier bâti 25,01 %
- le foncier non bâti 32,25 %

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le maintien des taxes pour 2022.

Après en avoir délibéré, unanimité

15_2022 - Vote du budget primitif 2022 de la commune

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif principal 2022.

Ce projet s'établit comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Nouvelles dépenses	1 912 687.72	1 313 953.17
Résultat reporté	-	598 734.55
Restes à réaliser	-	-
TOTAL	1 912 687.72	1 912 687.72
<u>Section d'Investissement</u>		
Nouvelles dépenses	473 911.36	524 312.84
Résultat reporté	-	22 042.84
Restes à réaliser	91 646.32	19 202.00
TOTAL	565 557.68	565 557.68

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2022 du budget principal.
Après en avoir délibéré, 17 pour et 2 abstentions: Sabine JEANNOT et Serge NECKER

16_2022 - Groupement de commande fourniture de papier

Le groupement de commandes portant sur la fourniture de papiers arrive à échéance le 26 juillet 2022. Afin de le renouveler, un recensement afin de connaître les communes et entités souhaitant y adhérer a eu lieu et onze d'entre-elles souhaitent en faire partie : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Custines, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Pompey, Saizerais.

Pour la première fois depuis la création de ce groupement, la Communauté de Communes agira en qualité de coordonnateur du groupement ce qui signifie qu'elle sera chargée de la préparation, la passation et la signature de l'accord-cadre. Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des bons de commandes pour ce qui le concerne.

L'objectif de ce groupement de commandes est double : il s'agit de répondre aux besoins des entités en matière de papiers et de centraliser les besoins afin d'attirer le plus d'acteurs économiques permettant d'optimiser l'achat public.

Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des bons de commandes pour ce qui le concerne.

Il vous est demandé d'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commande, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et de désigner les représentants de la commune admis à siéger à la commission d'appel d'offres du groupement.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- D'approuver le projet de convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de fourniture de papiers.
- D'autoriser le Maire à signer la convention.
- De désigner M. Michel JACQUES, membre titulaire, représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.
- De désigner M. Grégor PRIGENT, suppléant du membre titulaire, représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commande

Après en avoir délibéré, unanimité

17_2022 - Composition des comités consultatifs

Le Maire rappelle que par délibération du 28 septembre 2020 puis du 7 mars 2022, le conseil municipal, a créé 5 comités consultatifs dont il convient d'acter la composition des membres.

	COMITE FORET	COMITE ENVIRONNEMENT	COMITE ENFANCE JEUNESSE	COMITE GESTION DU PATRIMOINE	COMITE VIE ASSOCIATIVE / OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES
Maire	Patrick MEDART	Patrick MEDART	Patrick MEDART	Patrick MEDART	Patrick MEDART
Président	Laurent DENIS	Anne Marie MALHOMME	Marie Laure PICHON	Grégor PRIGENT	Jean-Claude RIONDE
	Frederic GLODKOWSKI	Isabelle CHARBONNIER	Isabelle CHARBONNIER	Michel Jacques	Michel Jacques
	Grégor PRIGENT	Christelle SUPELJAK	Christelle SUPELJAK	Stephane CHAPUT	Serge NECKER
	Renaud GERARDIN	Marie Laure PICHON	Sabine JEANNOT	Serge NECKER	Frederic GLODKOWSKI
	Odile BEGORRE MAIRE	Frederic GLODKOWSKI	Renaud GERARDIN	Emmanuelle HEQUILY	Sandrine MOUTON
Elus		Laurent DENIS	Christiane GOUSSOT	Renaud GERARDIN	
		Emmanuelle HEQUILY		Jean Michel ANTOINE	
		Sandrine MOUTON		Anne Marie MALHOMME	
		Christiane GOUSSOT			
		Serge NECKER			
	Jean Paul BASTIEN	Denis DELORAS			
Extérieurs	Yves HATTE	Carole MAURICE			
	Hervé GENTEL	Eniko HAZARD			
	Thierry MOUTON				

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la composition des comités consultatifs tel que présenté.
Après en avoir délibéré, unanimité

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00 .

Fait à LAY-SAINT-CHRISTOPHE, les jours, mois et an susdits

Le maire,